



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 novembre 2006 — N° 58

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Valois (Joliette) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate l'affaissement du premier ministre du Québec face au gouvernement conservateur.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Valois (Joliette).

Au cours de son intervention, Mme Roy (Lotbinière) propose l'amendement suivant :

QUE la motion en discussion soit amendée comme suit :
remplacer le mot « l'affaissement » par les mots « la faiblesse des demandes ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale constate la faiblesse des demandes du premier ministre du Québec face au gouvernement conservateur.

15 novembre 2006

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Valois (Joliette) et sur la motion d'amendement de Mme Roy (Lotbinière), sous réserve de la recevabilité de cette dernière, que M. Gendron, troisième vice-président, prend en délibéré.

Le débat terminé, M. Gendron, troisième vice-président, rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion est recevable. Selon les critères de recevabilité des amendements élaborés au fil du temps par la jurisprudence parlementaire, une motion d'amendement peut atténuer la portée d'une motion principale, sans toutefois l'écarter ou la nier, ce qui est le cas en l'espèce.

La motion d'amendement de Mme Roy (Lotbinière) est mise aux voix. La motion d'amendement est rejetée.

La motion de M. Valois (Joliette) est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 02, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

15 novembre 2006

La séance reprend à 14 h 08.

Moment de recueillement

M. Charbonneau (Borduas) informe l'Assemblée de sa démission comme député de la circonscription électorale de Borduas.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, il dépose :

Un rapport du Comité directeur de la réforme des institutions démocratiques intitulé *Prenez votre place!* (Voir procès-verbal du 11 mars 2003, document n° 1888, 36^e législature, 2^e session) ;

(Dépôt n° 650-20061115)

Un exemplaire de la *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale – Nouvelles formes de la démocratie – Printemps 2005, vol. 7, n° 1.*

(Dépôt n° 651-20061115)

M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Charest, premier ministre, et M. le président font quelques commentaires.

Ensuite, Mme Legault (Chambly) informe l'Assemblée de sa démission comme députée de la circonscription électorale de Chambly.

M. Charest, premier ministre, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, et M. le président font quelques commentaires.

15 novembre 2006

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Audet, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 53 Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 58 Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales

La motion est adoptée.

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 54 Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, dans les délais requis, une demande d'intervention sur une question de privilège. Cette dernière allègue que le ministre responsable de l'application des lois professionnelles aurait commis un outrage au Parlement en rendant public le contenu du projet de loi n° 54, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie et ce, avant sa présentation à l'Assemblée.

15 novembre 2006

À 15 h 35, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

À 15 h 51, M. le Président rend la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Après avoir pris connaissance du projet de loi n° 54, comme le permet l'article 232 du Règlement, et après l'avoir comparé avec les éléments transmis à l'appui de la demande, rien ne permet à la présidence de conclure, à première vue, que le texte du projet de loi a été rendu public avant sa présentation à l'Assemblée. Il y est fait état d'intentions gouvernementales et de certaines mesures qui se retrouvent dans le projet de loi, mais rien ne permet d'affirmer que le texte a été communiqué avant sa présentation à l'Assemblée. Même si des informations se trouvant dans l'article ou dans le reportage portent sur le même sujet, ces informations ne coïncident pas avec le texte des dispositions du projet de loi.

La motion afin que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 54, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, est adoptée.

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 49 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008

La motion est adoptée.

15 novembre 2006

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 55 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 50 Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 213 Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 652-20061115)

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des affaires sociales et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

15 novembre 2006

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 214 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 653-20061115)

M. Mulcair (Chomedey) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 214 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 654-20061115)

Mme Richard (Duplessis), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier.

La motion est adoptée.

15 novembre 2006

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 655-20061115)

Mme Perreault (Chauveau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 656-20061115)

15 novembre 2006

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Une note explicative concernant l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 entre le Canada et les Etats-Unis, avec les motifs d'urgence ayant justifié la prise du décret pour se déclarer lié à cet Accord, conformément à l'article 22.5 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*.

(Dépôt n° 657-20061115)

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office québécois de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006 ;

(Dépôt n° 658-20061115)

Le rapport annuel de Télé-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 659-20061115)

Mme Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006 ;

(Dépôt n° 660-20061115)

La planification stratégique et orientations 2006-2009 du Conseil de la famille et de l'enfance.

(Dépôt n° 661-20061115)

M. le président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 15 novembre 2006.

(Dépôt n° 662-20061115)

15 novembre 2006

Dépôts de rapports de commissions

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 14 novembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs.

(Dépôt n° 663-20061115)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Gaudet (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 149 citoyens et citoyennes de la région de la Mauricie, concernant le rétablissement du tarif d'électricité payé par les églises comparable à celui de la biénergie.

(Dépôt n° 664-20061115)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Tomassi (LaFontaine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 13 600 citoyens et citoyennes de la région de Montréal, concernant la modification de certaines dispositions de la *Loi sur la Régie du logement*.

(Dépôt n° 665-20061115)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

La copie d'un courriel, en date du 14 novembre 2006, envoyé à Mme Isabelle Gilbert, conseillère politique de la députée de Taschereau, par M. Pierre Lafleur de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, concernant les agents de sécurité de l'Hôpital Laval.

(Dépôt n° 666-20061115)

15 novembre 2006

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Valois (Joliette) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate l'affaissement du premier ministre du Québec face au gouvernement conservateur.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 69 en annexe)

Pour : 39 Contre : 66 Abstention : 0

M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Charest, premier ministre, et M. le président soulignent le trentième anniversaire de vie parlementaire de M. Gendron, troisième vice-président.

Puis, M. Gendron, troisième vice-président, prend la parole.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

Motions sans préavis

M. MacMillan, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement de l'Assemblée nationale, le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Daniel Bernard, soit nommé membre permanent de la Commission des affaires sociales ;

15 novembre 2006

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 36, Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales ;
- la Commission des finances publiques, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.
- _____

15 novembre 2006

AFFAIRES DU JOUR

À 18 h 07, M. le président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 novembre 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Valois (Joliette) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant l'affaiblissement du premier ministre face au gouvernement conservateur :

(Vote n° 69)

POUR - 39

Arseneau	Charest	Legault	Papineau
Beaudoin	<i>[Rimouski]</i>	<i>[Rousseau]</i>	Pinard
Bergeron	Cousineau	Legendre	Robert
Bertrand	Deslières	Lemay	Simard
Boisclair	Dion	Lemieux	St-André
Bouchard	Dionne-Marsolais	Létourneau	Thériault
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Lelièvre	<i>[Masson]</i>
Boucher	Girard	Maltais	Tremblay
Bourdeau	Harel	Morin	Turp
Caron	Jutras	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Valois
Champagne	Lefebvre	Pagé	Vermette

CONTRE - 66

Audet	Charlebois	Grondin	Normandeau
Bachand	Chenail	Hamad	Ouimet
<i>[Outremont]</i>	Cholette	Hamel	Paquet
Bachand	Clermont	Houda-Pepin	Paquin
<i>[Arthabaska]</i>	Copeman	James	Pelletier
Beauchamp	Corbeil	Jérôme-Forget	Perreault
Bergman	Couillard	Kelley	Picard
Bernard	Courchesne	Lamquin-Éthier	Reid
Bernier	Després	L'Écuyer	Rioux
Blackburn	Dubuc	Légaré	Soucy
Bordeleau	Dumont	Lessard	Théberge
Boulet	Dupuis	Loiselle	Thériault
Brodeur	Fournier	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Chagnon	Gabias	Marcoux	Tomassi
Charest	Gagnon-Tremblay	Marsan	Vallières
<i>[Sherbrooke]</i>	Gaudet	Mercier	Vien
Charest	Gauthier	Moreau	Whissell
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	